

PROJET PEDAGOGIQUE

DE L'ESPACE JEUNES 12-17 ANS

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DE L'ESPACE JEUNES 12 - 17 ANS

- 11. Le contexte
- 12. Le projet éducatif local
- 13. Informations administratives sur l'organisateur

2. OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Favoriser le respect et la tolérance dans la vie en collectivité
- Favoriser le respect et la découverte de l'environnement
- Permettre aux jeunes de s'ouvrir aux autres et d'être acteurs de leur quotidien
- Favoriser la communication et la diffusion d'informations

3. L'EQUIPE PEDAGOGIQUES

- 31. Le rôle du directeur
- 32. Le rôle de l'animateur
- 33. La place du jeune

4. MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- 41. Lieu
- 42. Horaires
- 43. Modalités d'inscriptions
- 44. Modalités de facturations
- 45. Transport
- 46. Communication

5. LES ACTIVITES

- 51. Les différents types d'activités
- 52. Une journée type

6. EVALUATION

- 61. Au niveau de l'équipe
- 62. Au niveau des jeunes
- 63. Au niveau des parents

7. DROIT A L'IMAGE

PROJET PEDAGOGIQUE

DE L'ESPACE JEUNES 12-17 ANS

1. PRESENTATION DE L'ESPACE JEUNES 12 - 17 ANS

11. Le contexte

L'Espace Jeunes des 12-17 ans a pour objectif d'accompagner les adolescents de la commune vers l'autonomie et la prise de responsabilités.

Ouvert depuis 2007, placé sous la responsabilité d'un animateur, ce dispositif vient en continuité à l'accueil de loisirs 3 – 12 ans, en proposant aux jeunes de 12 à 17 ans des animations qui répondent à leurs attentes et à leurs envies.

Ayant acquis une certaine maturité, l'Espace Jeunes est pleinement intégré dans le paysage municipal et son local dédié s'affirme comme un réel lieu de vie pour les jeunes.

12. Le projet éducatif local

L'espace jeunes 12-17 ans doit permettre à un jeune d'être acteur de ses vacances en lui donnant les moyens d'exprimer ses idées et ses envies, et en favorisant son investissement personnel.

L'objectif étant que l'accueil soit synonyme de vacances pour chaque jeune.

L'espace jeunes 12-17 ans est un lieu d'apprentissage de la vie en collectivité.

Il doit favoriser les relations, les échanges et l'intégration de chaque jeune dans le respect de l'autre et des règles de vie.

L'espace jeunes 12-17 ans doit participer à sensibiliser le jeune à son statut de citoyen dans une dimension locale et nationale.

13. Informations administratives sur l'organisateur

Collectivité territoriale et territoire concerné : **Commune de PLUMERGAT et section de MERIADEC**

Autorité : Sandrine **CADORET**, Maire

Adresse : Mairie de PLUMERGAT

5 Place Castil

56 400 PLUMERGAT

Téléphone : 02 97 56 14 56

Courriel : accueil.mairie@plumergat.fr

Adjointe Enfance Jeunesse : Odile **ROSARHO**, 2^e Adjointe

Téléphone : 06 18 02 65 66

Courriel : odile.rosnarho@sfr.fr

Responsable du Service Enfance Jeunesse : Julie **CHOUTEAU**

Téléphone : 02 97 56 17 28

Courriel : sej.mairie@plumergat.fr

Directeur de l'Espace Jeunes 12 - 17 ans : Antoine **COUILLARD**

Téléphone : 07 84 10 97 33

Courriel : espacejeunes.mairie@plumergat.fr

2. OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Moyens	Evaluations
Favoriser le respect et la tolérance dans la vie en collectivité	<ul style="list-style-type: none"> • Investir le jeune sur le respect des locaux • Créer une cohésion de groupe • Sensibiliser les jeunes sur la différence (handicap...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un règlement intérieur. - Organisation à définir avec les jeunes concernant le matériel mis à disposition. - Mise en place de jeux de coopération, de sports collectifs. - Des temps de discussion informels sur les différences (obésité, codes vestimentaires, culture, traditions...) 	<ul style="list-style-type: none"> . Le jeune a pris connaissance du règlement et le respecte-t-il ? . Le matériel est-il en bon état, rangé à sa place, complet ? . Le jeune respecte-t-il les règles de jeux et ses camarades (fairplay) ? . Y a-t-il eu des échanges entre jeunes ? Entre jeunes et animateurs ? . Y a-t-il des débats constructifs sur les différences ?
Favoriser le respect et la découverte de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir un comportement écocitoyen. • Découvrir la commune et ainsi sensibiliser le jeune. • Impliquer le jeune dans la découverte et le respect de l'environnement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un tri sélectif au sein de l'espace jeunes et lors de séjours. - Mise en place d'activités de pleine nature (vtt, kayak, course d'orientation, escalade, voile...) - Proposer des grands jeux (rallye nature, création d'un potager en s'inspirant de la permaculture...) - Proposer un séjour d'été à la découverte d'un nouvel environnement. 	<ul style="list-style-type: none"> . Les déchets sont-ils dans la bonne poubelle ? . Combien d'activités mises en place sur l'environnement ? . Y a-t-il beaucoup d'inscrits à l'activité ? . La jeune a-t-il pris du plaisir ? . Le jeune a-t-il respecté le lieu de l'activité ? (Déchets par terre, destruction de plantes...) . Le jeune était-il intéressé, curieux ? (A-t-il posé des questions ?) . Nombre d'inscrit au séjour. . Implication des jeunes à la création de celui-ci.

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Moyens	Evaluations
<p>Permettre aux jeunes de s'ouvrir aux autres et d'être acteurs de leur quotidien</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Investir et impliquer les jeunes sur le fonctionnement de l'espace jeunes. • Développer et favoriser les échanges intercommunaux. • Favoriser l'échange entre les différents accueils d'enfants et de jeunes de la commune. 	<ul style="list-style-type: none"> - Discuter autour de l'aménagement de leur espace et du matériel pédagogique mis à leur disposition afin qu'ils se l'approprient. - Mettre en place des temps de discussion pour la réalisation de projet, du programme d'activités, des séjours... - Mettre en place des activités en partenariat avec les espaces jeunes des communes environnantes (Brec'h, Sainte Anne d'Auray, Pluneret, Plougoumelen, Auray...) - Mettre en place des séjours inter espace jeunes. - Proposer des activités en partenariat avec les MTVAC¹ (9-12 ans) 	<ul style="list-style-type: none"> . Nombre de jeunes à s'investir sur l'aménagement. . Nouvelle réalisation d'aménagement. <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de jeunes à être force de proposition. - Nombre de jeunes à s'impliquer. - Activités nouvelles réalisées. . -Projets mis en place. . Y-a-t-il des affinités qui se créent entre les jeunes ? . Sont-ils demandeur ? . Combien d'activités intercommunales ont été mises en place ? . Nombre d'inscrit ? . Les jeunes sont-ils demandeur ? . Nombre de partenariats ? . Les anciens enfants des MTVAC fréquentent-ils l'espace jeunes ?
<p>Favoriser la communication et la diffusion d'informations</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre une présence éducative sur le net. • Permettre aux jeunes de pouvoir communiquer et s'informer facilement avec l'espace jeunes. • Permettre d'étendre la diffusion d'informations à un plus grand nombre de jeunes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place des réseaux sociaux comme Instagram et Snapchat. - Création d'un groupe de communication. - Programme diffusé sur les réseaux sociaux. 	<ul style="list-style-type: none"> . Les jeunes sont-ils présents sur les réseaux sociaux ? . Nombre d'inscrit sur les réseaux sociaux ? . Les jeunes se servent-ils de groupe de l'espace jeunes pour communiquer ? . La diffusion influe-t-elle sur les inscriptions ?

¹ MTVAC : « Aime tes vacances »

3. L'EQUIPE PEDAGOGIQUES

31. Le rôle du directeur

- Le directeur est garant de la sécurité physique et morale des mineurs
- Il est le garant de la mise en œuvre du projet pédagogique et du respect du projet éducatif de l'organisateur
- Il a en charge la coordination et l'animation de l'ensemble de son équipe pédagogique
- Il gère les relations avec les différents partenaires
- Il a en charge la gestion quotidienne de la structure (administrative, financière et matérielle)
- Il a un rôle de formation des animateurs, de suivi et de validation des stagiaires
- Il détermine les points négociables et non négociables relatifs au bon fonctionnement du séjour
- Il organise l'accueil et le départ des jeunes

32. Le rôle de l'animateur

L'animateur est responsable des jeunes et doit assurer leur sécurité physique et morale. Il doit rester vigilant en fonction de l'âge, de l'activité, des capacités, de l'état physique de chacun pour créer une dynamique dans l'activité qui devra inviter les jeunes à s'investir. Il est important de développer un esprit de groupe et de solidarité.

L'animateur est un repère pour les jeunes qui vont bientôt passer au stade adulte, il se doit d'avoir une conduite exemplaire. Il doit avoir une attitude active pendant les tâches matérielles (en aidant le jeune) et pendant les activités (c'est l'élément moteur) pour motiver, valoriser et intéresser les jeunes.

33. La place du jeune

L'adolescence est une période complexe empreinte de contradictions durant laquelle les jeunes sont en quête d'une personnalité et d'une identité qui leur appartiennent. Besoin de reconnaissance et d'affirmation de soi vis-à-vis de ses pairs et des adultes, mais également d'indépendance et d'émancipation vis-à-vis des parents. Pouvoir faire ce qu'ils veulent quand ils veulent. C'est une période d'initiations, de découvertes et d'expérimentations. Les adolescents cherchent à se détacher de l'autorité parentale, ils ont besoin qu'on leur propose un cadre structurant, fait de limites et de repères, à partir duquel ils vont se construire.

L'espace jeunes 12-17 ans participe à l'éducation du jeune et lui offre la possibilité de s'approprier un environnement et des expériences. Aux côtés de l'école et de la famille, il est complémentaire dans son développement, et permet de construire des relations différentes avec la commune, l'école et d'autres structures. C'est un lieu d'activités, de découvertes, d'expressions et de loisirs éducatifs qui doivent faciliter l'intégration des jeunes dans la vie sociale.

Chaque jeune peut participer s'il le désire à la mise en place d'une ou plusieurs activités. A chaque fin d'activité et à la fin de la journée, le jeune aide l'animateur au rangement du matériel et des locaux.

4. MODALITES DE FONCTIONNEMENT

L'espace jeunes 12-17 ans est déclaré auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, n° d'habilitation : 0560257CL000115

41. Lieu

L'espace jeunes se situe en dessous du restaurant scolaire rue Joseph Evenas.

Des jeux de sociétés, jeux vidéo, une télévision et un baby-foot sont mis à disposition des jeunes. Les activités peuvent se dérouler sur place au local jeunes ou à l'extérieur.

42. Horaires

Lors des périodes scolaires, des activités sont proposées le mercredi après-midi de 14h à 17h30, le vendredi soir de 19h30 à 22h30 et le samedi après-midi de 13h30 à 16h30.

Pendant les vacances scolaires les jeunes sont accueillis en demi-journée, en journée ou en soirée. Les horaires sont spécifiés sur le programme en fonction des activités.

L'accueil est fermé pendant les vacances de Noël.

43. Modalités d'inscriptions

Les jeunes qui souhaitent participer aux activités de l'espace jeunes doivent obligatoirement :

- régler la cotisation annuelle
- signer le règlement intérieur
- avoir rempli la fiche de renseignements.
- avoir transmis la photocopie du vaccin DTPolio.

Pour participer aux différentes activités, il est nécessaire tout au long de l'année que le jeune s'inscrive au moins deux jours avant l'activité.

Lors d'activités exceptionnelles (prestataires avec besoin spécifique, activité avec prestataires...) une participation financière est demandée aux familles.

44. Modalités de facturations

La cotisation est de 6,30€ pour les jeunes de Plumergat et de 17,50€ pour les jeunes des communes extérieures.

Elle permet aux jeunes de participer aux activités proposées à l'Espace Jeunes tout au long de l'année.

Pour les activités payantes, les tarifs sont appliqués en fonction de la grille tarifaire et du quotient familial. La grille tarifaire est indiquée sur le programme d'animation.

Un tarif spécifique est mis en place pour les jeunes domiciliés sur les communes extérieures.

La facturation des activités est envoyée aux familles après chaque période de vacances scolaires.

45. Transport

La mairie met à disposition un minibus 9 places ou fait appel à un transporteur.

46. Communication

Le programme d'activités est transmis aux jeunes et aux familles par e-mail, par le biais des réseaux sociaux comme Instagram, sur site internet de la commune et affiché sous le kiosque de la mairie et devant l'espace jeunes.

Les programmes sont également à disposition en mairie, au Service Enfance Jeunesse, à l'espace jeunes et dans les commerces.

5. LES ACTIVITES

S'agissant d'une structure d'accueil pour adolescents, le choix des activités proposées repose principalement sur l'engagement des jeunes.

A ce titre, il convient pour les jeunes d'exprimer leurs envies, leurs attentes et de participer à certaines tâches organisationnelles.

Il est également intéressant pour les jeunes de s'impliquer véritablement dans la mise en œuvre de projets (*être acteur et non consommateur*).

Fondées sur les attentes et les projets des jeunes, ces activités possèdent nécessairement un caractère varié (*pratiques sportives, culturelles, culinaires, artistiques, ludiques...*).

De la nature des activités dépend également la taille des groupes et la mise en place de règles de conduites spécifiques.

Pendant les vacances d'été, trois séjours sont organisés pour les jeunes. Avant chaque séjour, une réunion a lieu en présence des familles.

51. Les différents types d'activités

- **Activités sportives** : football, basketball, touch-rugby, thèque, pétanque, hockey, kayak, wake-board...
- **Activités manuelles** : bracelets macramé, bricolage, construction de jeux de société...
- **Sorties** : laser-game, bowling, cinéma, piscine...
- **Soirées** : à thèmes, projection films, tournoi jeux vidéo, jeux de société, cuisine...
- **Séjours** : chaque été des séjours sont organisés.

52. Une journée type

A la journée :

- 09h15 – 09h45 : Accueil des jeunes
- 10h00 – 11h45 : Activité sportive, manuel ou culturel
- 11h45 – 12h00 : Rangement du matériel
- 12h00 – 14h00 : Repas
- 14h00 – 17h00 : Activité sportive, manuel ou culturel
- 17h00 – 17h30 : Rangement du matériel
- 17h30 – 18h00 : Départ des jeunes

En demi-journée le matin ou l'après-midi :

- 09h15 – 09h45 : Accueil des jeunes
- 10h00 – 11h45 : Activité sportive, manuel ou culturel
- 11h45 – 12h00 : Rangement du matériel
- 12h00 – 12h15 : Départ des jeunes
- 13h45 – 14h15 : Accueil des jeunes
- 14h15 – 17h00 : Activité sportive, manuel ou culturel
- 17h00 – 17h30 : Rangement du matériel
- 17h30 – 18h00 : Départ des jeunes

En soirée :

- 19h15 – 19h45 : Accueil des jeunes (lors de soirée avec repas)
- 19h45 – 20h15 : Accueil des jeunes (lors de soirée sans repas)
- 20h15- 22h15 : Activité sportive, manuel ou culturel
- 22h15 – 22h30 : Rangement du matériel
- 22h30 – 23h00 : Départ des jeunes

6. EVALUATION

L'évaluation est indispensable au sens que l'on veut donner au projet.

Toutes les actions sont évaluées, mesurées, de manière à vérifier si elles sont adaptées au projet, au public et dans quelle mesure ?

Un bilan est établi après chaque vacances scolaires, ce qui permet de voir les points à améliorer, les actions à reconduire, pour voir si on a répondu aux demandes des jeunes ainsi qu'aux objectifs du projet pédagogique.

Un bilan a également lieu deux fois par an pour évaluer les activités des mercredis, vendredis soir et samedis après-midi hors vacances scolaire.

61. Au niveau de l'équipe

En mettant en place une réunion hebdomadaire qui permet d'ajuster les animations, prévoir la logistique et d'anticiper les problématiques.

Une réunion est également mise en place en fin de séjour afin d'évaluer le projet dans son ensemble et ainsi donner une nouvelle impulsion au projet suivant.

62. Au niveau des jeunes

En incluant un temps d'échange en fin de séance pour connaître leurs ressentis.

63. Au niveau des parents

En échangeant avec les parents sur les actions menées durant le projet, l'activité, le séjour.

En fin de séjour est organisé une activité de cohésion avec les parents avec diffusion d'un diaporama photos pour illustrer les vacances des jeunes.

Cet échange permet également d'avoir un retour supplémentaire des familles.

7. DROIT A L'IMAGE

En raison de la couverture Photo/vidéo et de la parution dans la presse d'articles avec photos, le consentement par écrit d'une autorisation de diffusion est demandé.

En cas de refus dûment mentionné de la part de la famille et de l'adolescent, les responsables de l'Espace Jeunes s'engage à respecter ce droit à l'image.